

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-04-01-21 | La Banque Alimentaire de Rouen et sa région -
Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'excusés : 0

Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- L'article L.115-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions,
- Les articles L123-5 et R123-2 du Code de l'action sociale et des familles, relatifs aux missions du CCAS,
- Le rapport présenté,

Considérant :

- Que la Banque Alimentaire organise la distribution de colis alimentaires dans la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray par le biais d'associations, notamment du Secours Catholique,
- Qu'en 2024, ce sont ainsi 13 778 kg de denrées alimentaires qui ont bénéficié à près de 401 stéphanois en difficulté,
- Que l'association sollicite une subvention du CCAS à hauteur de 0,15 € par kg de denrées alimentaires distribuées,
- Qu'il apparaît important pour le CCAS de soutenir l'activité de cette association,

Le Conseil d'administration décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 à la Banque Alimentaire de Rouen et sa Région d'un montant de 2 067 €,
- De verser cette somme directement à l'organisme,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "ROGER".

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-21-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**